

COMMUNE DE CASSANIOUZE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Novembre 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 15
De votants : 15

Date de convocation
19/11/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six-novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de CASSANIOUZE s'est réuni à la salle multi-activités.

Etaient présents :

BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cedric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc.

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

Ordre du Jour :

- 1) Compte rendu des travaux : Traverse du bourg et voirie communale
- 2) Enfouissement du réseau téléphonique du poste de Ruayres
- 3) Projet d'installation de deux pylônes de téléphonie mobile
- 4) Questions diverses.

I - LES TRAVAUX

a/ La traverse du bourg de Cassaniouze

La réception des travaux relative à la traverse du bourg a été réalisée en date du 5 novembre 2020 en présence des membres de la commission des travaux. A ce jour l'ensemble des travaux a été finalisé. Les derniers travaux effectués concernaient la signalétique au sol et l'implantation de trois candélabres.

Pour mémoire, le cout du marché initial était chiffré à hauteur de 463 941 €TTC Le montant final facturé de 457 285 € affiche une différence à la baisse de 6 656 €.

Pour rappel l'emprunt demandé pour les travaux était de 300 000€.

Les subventions obtenues d'un montant global de 127 309 € se répartissent ainsi :

- 50 000 € par la Région
- 67 309 € par la DETR
- 10 000 € d'amende de police

La commune avait par ailleurs perçu du Conseil Départemental une soulte 71 540.00 € pour que cette départementale soit classée en voie communale.

b/ Les réseaux électriques

L'entreprise Chavinier a pris du retard dans la mise en place des câbles des réseaux électriques.

La ligne électrique de Favain est prévue pour l'année prochaine.

c/ Embellissement des parterres.

Il est proposé de prendre des photos des lieux à fleurir afin de pouvoir déterminer la quantité de fleurs à acheter. Nécessité de prévoir l'enfleurissement du croisement + Bel Air. Nadine CASTANIER propose de faire les achats à la jardinerie d'Espalion.

Le maire propose de faire graffer le mur vierge face au cimetière (environ 20 m de long sur 2,5 m de haut) en vue de rendre l'entrée de Cassaniouze plus agréable pour tous les habitants, les touristes et les marcheurs.

Il propose d'y faire dessiner les étapes du chemin de Cluny. Ce graphisme apparaît légitime dès lors que le GR 465 passe par Cassaniouze et que notre commune est considérée comme la porte nord du grand site de Conques. Les entreprises d'Aurillac BTS ou Cession libre pourraient être sollicitées à cet effet. Il est proposé de constituer une commission technique spécifique. A ce titre, Cédric Marcenac, Maurice Mas et Elisabeth KISS proposent leur collaboration. MM Robert Plantecoste, Christian Castanier et Robert Coudon pourront également être sollicités sur ce dossier.

Une aide pourrait être demandée dans le cadre du GR de Cluny. Pour rappel le GR dessert 200 sites en Europe. Après sa traversée du Cantal il passe à Moissac, en Espagne et enfin se termine au Portugal.

Michel CASTANIER a été nommé, Vice-Président du GR 465 par l'association ICARE.

II - ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE DE RUAYRE

Le cout de cette opération s'élève à un montant de 12 600 € TTC, réparti en

- 40 % financé par le syndicat
- 60 % financé par la commune soit un montant de 7560 €

Ce chantier pourra être lancé assez rapidement sous réserve d'obtention des autorisations

III - PROJET D'INSTALLATION DE DEUX PYLONES DE TELEPHONIE MOBILE

Ce Projet a été initié il y a 4 ans et grâce à la pugnacité de M.Lissorgues en charge du dossier initial, il est maintenant acquis que notre commune bénéficiera dans un délai de 1 à 2 ans maximum, de 2 pylônes dont la hauteur sera de 48 m maximum. L'opérateur FREE est le porteur du projet mais de manière assez exceptionnelle pour être soulignée, les 4 opérateurs seront raccordés (SFR, Orange, Bouygues et Free). L'installation d'un pylône est prévue au Prat et le second sera implanté proche du Bourg de Cassaniouze. Free procède actuellement :

- à la détermination des sites permettant une couverture maximum
- à la prise de contact avec les propriétaires des terrains d'implantation des pylônes.
- au positionnement des branchements électriques

Chacun des pylônes coûte environ 100 000 € à l'opérateur FREE.

IV - QUESTIONS DIVERSES

a/ Dossier de péril imminent en centre bourg

Les travaux de mise en sécurité ont commencé. Le pignon situé au 11 place St Croix a d'ores et déjà été sécurisé et l'implantation d'un échafaudage a été placée pour le bâtiment situé au 8 place Ste Croix.

b/ Maison de Mme Joséphine MAS

Monsieur le Maire explique que les héritiers de la maison de Mme Joséphine MAS ne souhaitent pas récupérer l'habitation, la dette à l'aide sociale due dans le cadre de la succession étant trop importante.

M. Le maire précise également que compte tenu des nombreuses aides gouvernementales, régionales et départementales mises en place actuellement il pourrait être envisagé le rachat par la commune de cette maison en vue de création d'un hébergement pour les randonneurs du GR 465.

Plusieurs propriétaires d'habitations situées sur notre commune sont dans les mêmes situations précaires (M. Fujol à St Projet, succession Mme Barbes, succession Famille Guibert). Monsieur le Maire informe de l'existence d'un "Etablissement public foncier en Auvergne" qui se charge de la totalité du suivi des dossiers de l'achat à la réhabilitation des habitations en péril

c/ Station d'épuration

La commission des travaux se réunira le 1er décembre 2020 avec la MAGE afin de définir la procédure à suivre pour la création d'une nouvelle station d'épuration.

Le terrain appartient à la commune. Un dossier de demande de subvention pourra être constitué auprès de l'Agence de l'eau pour 70 % des travaux.

d/ Pompe du Moulin d'Auze

Une pompe du moulin d'Auze est hors service. Il y a donc lieu de la remplacer rapidement le montant du devis s'élève à 22 000 € TTC.

e/ Camping de Coursavy

Le camping de Coursavy actuellement en vente n'est pas à ce jour desservi par le réseau d'eau communal. L'acheteur envisagé en fait la demande au motif de vouloir sécuriser son commerce auprès de l'ARS. A ce titre des travaux sont à prévoir en 2022 sur une distance de 900 m.

f) Les propositions de délibérations

1) Aide au département des Alpes Maritimes : L'association des Maires de France propose la participation de l'ensemble des communes à la reconstruction des villages ayant subis récemment les inondations dans le département des Alpes Maritimes. Il s'agit d'accorder 0,50 € par habitant soit un coût d'environ 300 € pour notre commune. Acceptée à l'unanimité.

2) Vente du Camping du pré des étangs

Le Montant de la vente a été fixé à 60 000 € dont 1000 € de licence. Le géomètre a établi un document d'arpentage pour la division des terrains concernés par la vente. Le dossier pour établir l'acte de vente a été déposé chez le notaire.

Accepté à l'unanimité

3) Achat du Terrain de Monsieur Loubière André

L'achat du terrain parcelle AB n°17 s'élève à 8500 € net
La commune prendra en charge les frais de l'acte notarié

4) Inscription de l'itinéraire du circuit de la Bécarié au plan départemental des espaces, sites et itinéraires des circuits de trail permanent (PDESI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande :

- l'inscription au PDESI des Circuits de trail permanent et des itinéraires détaillés
- la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.
- et autorise le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil départemental de l'Aveyron.

5) Commission des impôts

Monsieur le Maire fait part au conseil de la liste des délégués désignés par la Directrice départementale des finances publiques en date du 6 octobre 2020

Titulaires

Frédéric LASSALE
Serge ARNAUD
Vincent LOUBIERE
Christian MISPOULET
Thierry GOUTEL
Robert PLANTECOSTE (Badailhac)

Suppléants

Georges MEALLET
Robert PLANTECOSTE (Servant)
Roger LAVEISSIERE
Didier DELORT
Philippe VENZAC
Michel SOUQUIERE

g) Conseil d'école

Un conseil d'école restreint s'est tenu en mairie le 10 novembre 2020. Les éléments suivants ont été définis :

- La répartition des charges de chacun des professeurs des écoles et directrice
- Le règlement intérieur
- Les représentants des parents d'élèves

Le bilan de la rentrée porte à 23 élèves la fréquentation de l'école de Cassaniouze, dont 5 nouvelles inscriptions (maternelle = 11, CE & CM = 12)

M. Johany, professeur des écoles récemment arrivé à l'école de Cassaniouze a organisé le 16 novembre, un cours d'instruction civique à la mairie en présence et avec la participation de Monsieur le Maire.

h) Frelons asiatiques

M. Mazard indique que plusieurs nids de frelon asiatique sont présents sur le territoire de Saint-projet. Il lui est précisé qu'aucune intervention de destruction n'est plus effectuée gratuitement sauf lorsqu'elles concernent des bâtiments publics. Le coût de l'éradication est de 80 € et 100 €.

(Contacter le Groupement de Défense Sanitaire – GDS).

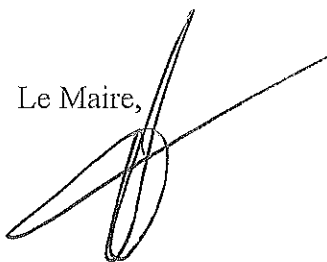
i) Crypte de l'église de Saint projet

Madame Kiss informe qu'un courrier sera envoyé au Conservatoire des antiquités et objets d'art du Cantal et à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal

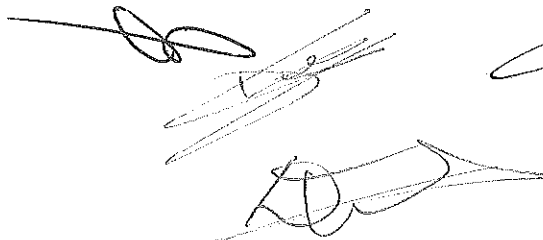
j) Décisions modificatives

Après délibération le conseil municipal décide de prendre les décisions modificatives pour les écritures comptables des reprises de subventions et de dépassements des crédits

Le Maire,



Le Secrétaire



Les membres

